

<https://www.jesuschristenfrance.fr/spip.php?article18>

Testament de Saint Louis

- Royauté française au service du Christ -



Date de mise en ligne : lundi 3 novembre 2014

Copyright © Jésus-Christ en France - Tous droits réservés

TESTAMENT DE SAINT LOUIS XIII^{ème} SIECLE

Cher fils, la première chose que je t'enseigne, est que tu mettes tout ton cœur à aimer Dieu. Car sans cela nul ne peut se sauver.

Garde-toi de faire chose qui à Dieu déplaît, c'est-à-dire péché mortel. Tu devrais même souffrir toutes manières de tourments plutôt que de pécher mortellement.

Si Dieu t'envoie adversité, souffre-la en bonne grâce et en bonne patience, et pense que tu l'as bien méritée et qu'Il te tournera tout à ton profit.

S'il te donne prospérité, l'en remercie humblement, en sorte que tu ne sois pas pire, ou par orgueil ou par autre manière, de ce dont tu dois mieux valoir. Car l'on ne doit pas Dieu de ses dons guerroyer.

Confesse-toi souvent, et élis confesseurs prud'hommes qui te sachent enseigner ce que tu dois faire et de quoi tu te dois garder. Tu te dois en telle manière comporter et avouer, que ton confesseur et ton ami t'osent sûrement reprendre et montrer tes défauts.

Le service de sainte Église écoute dévotement sans bourder ni rire, regarder ça et là ; mais prie Dieu de bouche et de cœur en pensant à lui dévotement et spécialement à la messe à l'heure que la consécration est faite.

Le cœur aie doux et pitoyable aux pauvres et aux malheureux, et les conforte et leur aide selon ce que tu pourras.

Maintiens les bonnes coutumes du royaume et combats les mauvaises.

Ne convoite pas sur ton peuple, ne le charge pas de taxe ni de taille, si ce n'est pour ta grande nécessité.

Si tu as quelque affliction de cœur, dis-la aussitôt à ton confesseur ou à quelque prud'homme. Ainsi tu la porteras plus légèrement.

Prends soin d'avoir en ta compagnie tous prud'hommes, soit religieux, soit séculiers, et parle leur souvent.

Et fuis la compagnie des mauvais.

Et écoute volontiers les sermons ou publics ou privés ; et recherche volontiers prières et pardons. Aime tout bien et hais tout mal en quoi que ce soit.

Nul ne soit si hardi qu'il dise devant toi parole qui attire ou pousse à pécher, ou qu'il médise d'autrui par détraction.

Ne souffre que l'on dise devant toi nulle vilénie de Dieu ni des saints, que tu n'en fasses aussitôt vengeance.

Rends souvent grâces à Dieu de tous les biens qu'Il t'a faits, afin que tu sois digne d'en plus avoir.

Pour justice et droiture garder, sois raide et loyal envers tes sujets, sans tourner ni à droite ni à gauche, mais toujours droit.

Soutiens la plainte du pauvre jusques à temps que la vérité soit éclaircie.

Si quelqu'un a affaire ou plainte contre toi, sois toujours pour lui et contre toi jusqu'à ce que l'on sache la vérité. Car ainsi jugeront tes conseillers plus hardiment selon droiture et selon vérité.

Si tu détiens quelque chose d'autrui, par toi ou par tes devanciers, si c'est chose certaine, rends sans tarder.

Si c'est chose douteuse, fais enquérir par sages hommes en hâte et diligemment.

A cela tu dois mettre toute ton attention : que tes gens et tes sujets vivent en paix et en droiture sous toi, même les religieux et toutes les personnes de sainte Église.

L'on raconte du roi Philippe, mon aïeul, qu'une fois un de ses conseillers lui dit que la sainte Église lui faisait grands torts et forfaits, parce que les clerks violaient ses droits et empiétaient sur son autorité ; que c'était bien étonnant qu'il le souffrît. Et le bon roi répondit qu'il le croyait bien. Mais quand il regardait les bontés et les courtoisies que Dieu lui avait faites, il voulait mieux abandonner de son droit que susciter contestation ou scandale à la sainte Église.

A ton père et à ta mère tu dois honneur et révérence porter, et garder leurs commandements.

Donne les bénéfices de sainte Église à personnes bonnes et dignes, et sur le conseil de prud'hommes. Et donne à ceux qui n'ont rien de sainte Église.

Garde-toi de faire la guerre sans très grande délibération et surtout contre tout homme chrétien. S'il faut la faire, garde sainte Église et ceux qui n'ont en rien méfait de tout dommage.

Apaise au plus tôt que tu pourras guerres et conflits, soit tiens, soit de tes sujets, comme saint Martin faisait.

Sois diligent d'avoir bons prévôts et bons baillis ; et enquiers souvent d'eux et de ceux de ta maison, comme

ils se conduisent.

Efforce-toi d'empêcher péché et mauvais serment ; et fais détruire les hérésies de tout ton pouvoir.

Encore je te requiers que tu reconnasses les bienfaits de notre Seigneur, et que tu lui rendes grâces et merci.

Prends garde que les dépenses de ton hôtel soient raisonnables et mesurées.

Enfin, doux fils, je te conjure et requiers que si je meurs avant toi, tu fasses secourir mon âme en messes et oraisons par tout le royaume de France ; et que tu m'octroies spéciale part et plénière en tous les biens que tu feras.

En dernier, cher fils, je te donne toutes les bénédictions que le bon père et pieux peut donner à son fils. Et que la benoîte Trinité et tous les saints te gardent et te défendent de tout mal ; et que Dieu te donne sa grâce de faire sa volonté toujours, de sorte qu'il soit honoré par toi.

Et que nous puissions après cette mortelle vie être ensemble avec lui et le louer sans fin.

Amen.

Notes : de même que pour le Testament de saint Rémy, il existe plusieurs versions de ces enseignements que saint

Louis légua à son fils, Monseigneur Philippe, avant de mourir à Tunis en 1270. C'est la version la plus courte - et

sans doute la plus authentique - qui figure ci-dessus : elle fut recueillie par Geoffroy de Beaulieu, son confesseur.

Elle est fort semblable à celle que recopia Simon de Joinville, fondateur du Bailliage de Mâcon.

[Source](#)